

COMMISSION DE CONSULTATION SUR LES PRATIQUES D'ACCOMMODEMENT
RELIÉES AUX DIFFÉRENCES CULTURELLES

CE SONT SURTOUT LES ACCOMMODEMENTS LINGUISTIQUES QUI
MENACENT L'IDENTITÉ DU QUÉBEC FRANÇAIS

MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR ME GUY BERTRAND

COMME COMPLÉMENT À SON ESSAI POLITIQUE INTITULÉ :
« GUIDE D'ACCÈS À L'INDÉPENDANCE : POUR LA SURVIE DU QUÉBEC FRANÇAIS »
PUBLIÉ PAR LES ÉDITIONS QUEBECOR
EN SEPTEMBRE 2007

© GUY BERTRAND, QUÉBEC, LE 30 OCTOBRE 2007

CE SONT SURTOUT LES ACCOMMODEMENTS LINGUISTIQUES QUI MENACENT L'IDENTITÉ DU QUÉBEC FRANÇAIS

I. LES QUÉBÉCOIS SONT CONFRONTÉS À DES PRINCIPES CONTRADICTOIRES

1. C'est parce que les Québécois vivent en même temps dans deux pays et que ces deux pays (*Nations within a nation*) sont fondés sur des principes contradictoires, qu'il vous sera difficile sinon impossible de définir si, et pourquoi, les accommodements religieux et linguistiques qui ont été consentis par l'État québécois, son gouvernement et la société civile sont raisonnables.

2. Voici quelques-uns des principes contradictoires dont il vous faudra tenir compte :
 - Le Québec est un pays inachevé, un pays dans les faits, mais une province en droit, contrairement au Canada qui lui est un véritable pays;

 - Le Québec est reconnu comme une nation par le gouvernement canadien mais à la condition qu'elle ne jouisse d'aucun statut politique ou juridique quelconque. Bref, une nation sans pouvoir aucun ni sur le plan interne ni sur le plan externe;

 - Le Canada reconnaît le français et l'anglais comme langues officielles, alors que le Québec ne reconnaît que le français à ce chapitre;

 - Même si, en droit québécois (Loi 101), le français est la seule langue officielle au Québec, en droit canadien, l'anglais, au Québec, est aussi une langue officielle devant tous les tribunaux et l'Assemblée nationale. Sans compter que, dans les faits, l'anglais est aussi une langue commune et une langue d'usage au quotidien;

 - Au Canada, le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de l'identité et du patrimoine canadiens alors qu'au Québec, c'est la langue française qui est le fondement même de l'être québécois, de son peuple et de son pays;

 - La Constitution canadienne reconnaît l'importance de maintenir et de valoriser le patrimoine multiculturel des Canadiens qui comprend leur langue et leur culture, alors

qu'au Québec, le gouvernement a l'obligation de promouvoir le maintien et la valorisation de la langue et de la culture françaises;

- Le Canada est porteur de plusieurs cultures ou civilisations dont aucune n'est dominante alors que le Québec est porteur d'une culture ou d'une civilisation dominante soit le français;
- Le Canada a constitutionnalisé le multiculturalisme comme modèle d'intégration des immigrants alors que ce modèle a des effets pervers sur le Québec français qui, lui, semble préférer la laïcité et l'interculturalisme;
- Le Canada a adopté, contre la volonté de l'Assemblée nationale, une charte des droits et libertés qui a érigé au rang de souverains les droits individuels de tous les Canadiens, sans tenir compte que le Québec a droit à la reconnaissance et à la promotion de certains droits collectifs pour assurer la survie du Québec français.

II. L'ANALYSE DES ACCOMMODEMENTS D'UN POINT DE VUE CANADIEN OU D'UN POINT DE VUE QUÉBÉCOIS

3. Comment alors choisirez-vous d'exercer ou d'analyser les accommodements religieux consentis aux nouveaux arrivants et les accommodements linguistiques consentis aux anglophones de souche et à la nouvelle communauté anglophone issue de l'immigration?
4. Le ferez-vous d'un point de vue canadien, en tenant compte notamment de la Constitution canadienne, de la Charte canadienne des droits et libertés et de la Loi sur le multiculturalisme canadien?
5. Ou le ferez-vous du point de vue du Québec français et de son peuple, minoritaire au Canada et en Amérique du Nord, peuple qui doit lutter pour sa survie, prisonnier qu'il est, de la Constitution et des lois canadiennes qui lui donnent bien peu de marges de manœuvre pour exercer sa liberté.

6. C'est après avoir fait ce choix que vous serez en mesure de dire si, et pourquoi, les accommodements linguistiques suivants sont raisonnables .

III. LES ACCOMMODEMENTS LINGUISTIQUES CONSENTIS PAR L'ÉTAT ET L'ENTREPRISE PRIVÉE AU QUÉBEC

A) L'ANGLAIS ET LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

7. Est-il raisonnable que l'État québécois accommode, par des subventions, les gens du cinéma qui désirent tourner des films en anglais?

B) L'ANGLAIS ET L'AFFICHAGE DES RAISONS SOCIALES ET DES MARQUES DE COMMERCE À MONTRÉAL

8. Est-il raisonnable que le gouvernement du Québec accommode les propriétaires de commerce qui désirent afficher leurs raisons sociales et leurs marques de commerce en anglais sachant qu'ils causent ainsi des blessures au visage même du Québec français? Pensons au restaurant le *New town* de Jacques Villeneuve, par exemple.

C) L'ANGLAIS AU TRAVAIL

9. Doit-on considérer comme raisonnables les accommodements que consent le gouvernement du Québec en faveur des entreprises de plus de 50 employés qui refusent ou omettent de se conformer à la Loi sur la francisation au travail?
10. Sont-ils raisonnables les accommodements en faveur des milliers de petites et moyennes entreprises, de moins de 50 employés, qui fonctionnent d'abord en anglais ou dans d'autres langues autres que le français?
11. Est-il raisonnable qu'on accommode ces entreprises en les soustrayant à l'application de la Loi sur la francisation au travail?

D) L'ANGLAIS ET LA LANGUE DE SERVICE

12. Est-il raisonnable, malgré la Loi 101, d'accommoder le personnel des établissements publics ou privés qui refusent ou qui se disent incapables de respecter le droit des Québécois d'être servis en français?
13. En effet, on observe aujourd'hui une multiplication des langues de service, réduisant d'autant la place du français. Par exemple, plusieurs grandes chaînes de magasins établies dans la région de Montréal embauchent du personnel de différentes origines ethniques pour servir la clientèle allophone dans sa propre langue suivant le quartier où se trouve le commerce. On embauche un Chinois pour servir les Chinois dans leur langue, un sud-américain pour servir la clientèle de même langue maternelle et ainsi de suite.
14. Un immigrant peut donc vivre à Montréal dans sa langue maternelle, non pas seulement sous son toit, mais au supermarché, à la quincaillerie, au restaurant...
15. Quant à la deuxième langue pour les immigrants, c'est 40 % d'entre eux qui choisissent l'anglais. Et, chez ces derniers, la langue d'accueil, le français, devient une troisième langue dont la connaissance de base s'estompe rapidement avec le peu d'utilisation. C'est bien connu, la connaissance d'une langue vient avec la pratique. Or, l'immigrant qui opte pour l'anglais comme langue seconde le fait au détriment du français. Sa participation à la vie française au Québec est tout aussi limitée que sa connaissance du français acquise à l'accueil, elle-même réduite par son manque de pratique sur le terrain.
16. Les cours de français imposés aux immigrants allophones par le gouvernement du Québec à l'arrivée ne débouchent pas automatiquement sur la participation à la vie française. Sans compter que la Loi sur les langues officielles entre parfois directement en conflit avec la Loi 101. En effet, même si la loi canadienne n'impose pas le bilinguisme à tous les citoyens canadiens, elle reconnaît que l'anglais et le français sont les deux langues officielles au Canada. En conséquence, tous les Québécois peuvent exiger, nonobstant la Loi 101, d'être servis ou de s'exprimer en anglais devant tous les organismes et tribunaux fédéraux œuvrant au Québec.

17. Ainsi faut-il considérer comme raisonnables les accommodements consentis par les dirigeants du Canadien de Montréal notamment en faveur de ses joueurs en les exemptant d'apprendre, même après 5 ans, la langue officielle du Québec, soit le français, et en tolérant que son capitaine Saku Koivu, ne puisse, même après 12 ans au sein de la même équipe, alors qu'il est marié à une francophone, respecter le droit des Québécois d'être servis en français lors de ses allocutions ou présentations publiques.

E) DES ACCOMMODEMENTS EN FAVEUR DU MULTILINGUISME

18. Sont-ils raisonnables les accommodements consentis aux immigrants pour qu'ils puissent maintenir et valoriser le statut de leur langue maternelle dans l'espace public?
19. Il nous faut admettre que la situation future à Montréal ne sera jamais similaire à celle du temps où la demande de services en français se limitait à des gains sur l'anglais. La multitude des langues parlées au Québec, conséquence directe de la montée en flèche de l'immigration depuis les années 60, nous place dans une nouvelle situation : le multilinguisme.
20. Il ne s'agit pas ici d'un individu capable de s'exprimer en plusieurs langues mais plutôt d'une société d'individus parlant différentes langues. Dans le multilinguisme qui est directement lié au multiculturalisme, les langues s'ajoutent, se superposent les unes aux autres. Chaque langue donne lieu à un groupe particulier d'individus du fait même qu'ils partagent cette langue.
21. Je crois que nous ne sommes pas vraiment conscients de la menace que représente le multilinguisme au Québec. Pis encore, plusieurs s'en réjouissent et en font même un symbole de l'ouverture du Québec sur le monde. « J'aime bien me promener dans Montréal parce que j'ai l'impression de visiter plusieurs pays sans quitter le Québec », affirment plusieurs. Ils font ici allusion aux différents quartiers où se regroupent des gens partageant la même langue d'usage. Ces quartiers ne sont rien de moins que des ghettos linguistiques où l'on vit souvent dans une autre langue que le français et dans une autre culture que la sienne, c'est-à-dire en marge de la vie française, d'où l'impression d'être dans un autre pays.

22. Les gouvernements et les entreprises privées embauchent de plus en plus de personnel dont la maîtrise de notre langue officielle est déficiente ou minimale. Aussi, sur l'île de Montréal, nous sommes de plus en plus souvent servis dans un français de très piètre qualité, sans compter que l'information qu'on nous donne laisse clairement entrevoir un manque de compréhension de l'information originale publiée en français ou encore, une mauvaise traduction lorsque cette information est disponible. D'où la tentation pour les francophones de poursuivre la conversation en anglais avec leurs interlocuteurs.

F) L'ANGLAIS ET L'AFFICHAGE COMMERCIAL

23. Doit-on considérer comme raisonnable le fait que l'État et l'Office de la langue française accommodent le tiers des 2471 propriétaires de commerces du Centre-ville de Montréal (visités par l'Office au mois de décembre 2006), qui violent la Charte de la langue française en ne donnant pas une place prépondérante au français dans leur affichage?
24. Malheureusement, cet objectif, poursuivi par la Charte de la langue française à savoir l'affichage en langue française, subit aussi le contrecoup du bilinguisme allophone (deux langues autres que le français) et du multilinguisme. Dans le premier cas, le français est absent (...). Dans le second cas, le français ne domine pas comme l'exige la Charte, mais il occupe le même espace que chacune des autres langues, par exemple, l'anglais, l'espagnol et le français occupant chacun un tiers de l'espace publicitaire.

G) L'ANGLAIS ET L'IMMIGRATION

25. Sont-ils raisonnables les accommodements linguistiques consentis aux immigrants qui vivent au Québec sans connaître le français?
26. Est-il raisonnable de s'accommoder du fait que la Loi 101 soit incapable d'assurer l'adoption du français par les immigrants?
27. Dans les circonstances peut-on considérer comme raisonnables les accommodements linguistiques qui ont eu comme conséquences :
- Que, de 1995 à 2005, plus de 53 % des immigrants accueillis au Québec ne connaissaient pas le français, soit environ 180 000 personnes;

- Que, depuis 10 ans environ 45 % des étudiants allophones qui poursuivent leurs études, après le secondaire, le font dans les cégeps anglophones;
- Que, les allophones dont la langue maternelle n'est ni le français ni l'anglais, choisissent, en majorité, l'anglais comme langue parlée à la maison;
- Que la deuxième langue de l'immigrant à Montréal, après sa langue maternelle, est l'anglais pour 40 % d'entre eux;
- Qu'en 2001 (et la situation s'est détériorée depuis) à Montréal, la population selon la langue le plus souvent parlée à la maison, se répartissait comme suit : 56,4 %, le français et 43,5 %, l'anglais ou une autre langue. L'écart n'était donc plus que de 12, 9 % entre le français et les autres langues parlées à Montréal cette année-là;
- Que dans 10 ans, les francophones pourraient être minoritaires sur l'Île de Montréal notamment, parce qu'une majorité des transferts linguistiques se fait encore au profit de l'anglais. En effet, 54 % des transferts sont effectués vers l'anglais contre 46 % vers le français;
- De favoriser, par le multiculturalisme canadien, comme modèle d'Intégration, le communautarisme ainsi que la ghettoïsation et ainsi d'institutionnaliser une pluralité de groupes culturels qui peuvent vivre à loisir, même au Québec, selon les modalités et coutumes de leur pays d'origine.

H) CRÉATION D'UNE NOUVELLE COMMUNAUTÉ ANGLOPHONE ISSUE DE L'IMMIGRATION

28. Peut-on considérer comme raisonnables les accommodements consentis aux nouveaux arrivants qui leur ont permis de créer une nouvelle communauté anglophone issue de l'immigration?
29. Est-il raisonnable maintenant d'accueillir cette nouvelle communauté anglophone en perpétuant, sous de nouvelles formes, « la séparation des institutions héritées du régime colonial britannique » :

- Comme par exemple le cégep Dawson et l'université Concordia pour les immigrants de l'Ouest de Montréal;
 - Et le futur méga hôpital anglais de l'université McGill pour toutes les communautés anglophones de Montréal?
30. Bref, est-il raisonnable, pour accommoder ces nouveaux Québécois, de leur fabriquer ou consentir un univers globalement anglophone, à même l'argent de tous les Québécois alors que la survie même du Québec français est menacée?

IV. CONCEVOIR NOTRE POLITIQUE D'INTÉGRATION DES IMMIGRANTS À L'IMAGE D'UNE VÉRITABLE MOSAÏQUE

31. Pour bien comprendre ce qui est souhaitable pour la survie du Québec français, je voudrais faire intervenir l'image de la mosaïque que serait le peuple québécois dans son ensemble, mais en corrigeant la compréhension erronée qu'on en a habituellement. Il est vrai qu'une mosaïque est constituée de pièces multiples. Mais celles-ci doivent se fondre dans un ensemble.
32. Comme la mosaïque « *Hommage en visages* » qui a été dévoilée le 21 mars 2007 à Montréal. Cette mosaïque représente le visage de Céline Dion et de son fils René-Charles. Mais ce qui est extraordinaire, c'est qu'elle est constituée de 2007 photos d'enfants (...), ce qui en fait la plus imposante mosaïque de photos d'enfants du monde. Ces pièces sont fondues en quelque sorte pour laisser apparaître l'image de Céline Dion et de son fils mais, en regardant de près, on peut identifier la photo de chacun des 2007 enfants.
33. Lors du dévoilement de cette mosaïque, Céline Dion s'est approchée tranquillement des photos pour les caresser et pour toucher celle de sa nièce Karine, décédée des suites de la fibrose kystique. Elle n'a pu s'empêcher de dire « C'est beau... C'est fou ce qu'on découvre quand on s'approche et quand on s'éloigne [...] ».

34. Ainsi, on pourrait imaginer une immense mosaïque « *Hommage au peuple québécois* » qui représenterait le Québec d’hier, d’aujourd’hui et de demain, avec son histoire, sa langue et sa culture, avec son identité propre et son territoire bien délimité, avec son vouloir vivre collectif et avec son gouvernement doté d’une certaine souveraineté. Mais en s’approchant et en regardant le tout de près, on pourrait reconnaître l’Indien avec qui nous partageons notre histoire et qui nous a accueillis et aidés lorsque nous sommes arrivés de France. On pourrait distinguer aussi l’Anglais avec qui nous avons, malgré nos différends, édifié la plus grande démocratie du monde. Et enfin on pourrait voir distinctement l’Allophone qui est venu vivre parmi nous en nous apportant ses propres richesses culturelles.
35. Vue dans la perspective de cette image, la société d’accueil québécoise apparaîtrait une, unifiée, unique et belle par l’élément intégrateur par excellence qui est son langage, sa langue, la langue française. Ce serait ainsi la véritable intégration qui, soit dit en passant, n’a rien à voir avec l’assimilation.

V. C’EST LA NÉCESSITÉ DE PROTÉGER L’ESPÈCE HUMAINE FRANÇAISE AU QUÉBEC, MENACÉE DE DISPARAÎTRE CULTURELLEMENT, QUI DEVRAIT GUIDER LA COMMISSION

36. Tant que le Québec sera en porte-à-faux dans la Constitution canadienne, tant qu’il sera forcé de vivre dans un état de perpétuelle contradiction et de principes contradictoires, avec respect, je ne vois pas comment vous réussirez à déterminer si ces accommodements linguistiques sont raisonnables ou déraisonnables. En effet si vous vous placez sous l’angle du Canada anglais, ils seront raisonnables. Par ailleurs, si vous vous placez sous l’angle du Québec français, ils seront généralement déraisonnables.
37. C’est alors que vous constaterez, je l’espère, qu’il faut sortir de ce cul-de-sac. Comment? En choisissant de protéger l’espèce humaine française au Québec qui est menacée de disparaître culturellement.

38. Mais pour protéger ce patrimoine qui est fragile comme du verre de cristal, un statut politique provincial pour le Québec ne suffit plus. S'il est vrai qu'on prend tous les moyens pour protéger les espèces en voie de disparition, il ne faudrait pas attendre avant d'agir que l'espèce humaine française qui vit au Québec en soit rendue à cette étape de son existence.
39. Tous les citoyens de la terre, particulièrement les Canadiens et les Américains, devraient être fiers de constater que les descendants de Jacques-Cartier et de Champlain ont réussi à conserver une parcelle française de l'Amérique. Que nous ayons réussi à vivre en français au Québec tient du miracle.

CONCLUSION

Pour promouvoir le maintien et la valorisation du patrimoine français du Québec et, partant, de son identité, de sa langue et de sa culture, je crois qu'un État indépendant est nécessaire.

C'est pourquoi, Il faut parachever le pays québécois qui remplacera le rêve canadien dont le multiculturalisme est une caractéristique fondamentale de son identité et de son patrimoine.

Compte tenu de sa valeur culturelle inestimable, la nation québécoise doit non seulement être protégée et conservée, mais elle doit être mise en valeur et pour ce faire, elle doit jouir de l'aide et de l'assistance que seul un État indépendant peut lui accorder. En effet, qui peut mieux protéger la langue et la culture de la nation québécoise que l'État québécois lui-même ?

Dans les circonstances, le Canada, les États-Unis et tous les pays du monde ont tout avantage à protéger, développer et mettre en valeur l'Amérique française dont le cœur est

le Québec. Pourquoi alors ne favoriseraient-ils pas la naissance, sur le continent nord-américain, d'un pays de langue française ou n'y participeraient-ils pas ?

Aucun peuple de la terre ne devrait rester indifférent ou insensible à la protection du tissu français en Amérique du Nord. La nation québécoise doit être protégée et mise en valeur par la naissance d'un État français indépendant qui décidera seul quels sont les accommodements qui doivent être consentis à ses minorités et à ses immigrants conformément aux valeurs et aux principes universellement reconnus.

Québec, le 30 octobre 2007.

ME GUY BERTRAND, Avocat